

COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 02 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 02 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 23/02/2022

Présents : Mrs GUILLAUME, PIREYRE, PELLETIER, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, DEBOAISNE, PEYRON.

Excusées : Mmes Céline CLOUVEL qui a donné pouvoir à G.GUILLAUME et Carine BARRAUD.

Absente : Mme Agathe PAYSAC.

Secrétaire de séance : Josyane PLOS.

Approbation de la séance du 02 février 2022

Le compte-rendu de la séance du 02 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aide pour l'Ukraine

Monsieur le Maire souhaite avant de débiter l'ordre du jour faire un point sur la situation critique entre l'Ukraine et la Russie et propose de débloquer une aide de 1000€ pour venir en aide à la population Ukrainienne, soit par le biais des associations caritatives soit par le biais de la sécurité civile. L'assemblée valide sans hésitation la proposition.

1-Débat d'orientation budgétaire 2022

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire pour 2022. Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, a cependant été instauré dans la commune depuis 2011. Il n'a pas de caractère décisionnel mais donne néanmoins lieu à une délibération afin d'en prendre acte.

Le rapport est scindé en trois parties : le contexte national, la situation de la commune et l'exécution du budget avec les orientations à venir.

Monsieur le Maire rappelle le contexte national et notamment l'impact de la loi de Finances 2022, qui régit le budget de l'État, sur les finances communales. Il présente ensuite les chiffres clés de la commune concernant la démographie et la fiscalité, puis les résultats comptables annuels qui en découlent.

> 87.723,49€ en fonctionnement avec un résultat total (plus report) à affecter de 345.446,62€

> -129.201,54€ en investissement. Ce qui donne besoin de financement de 124.627,74€ qui viendront en déduction du résultat de fonctionnement.

- Trois grands postes de dépenses, 41% de charges de gestion courante pour 169.145€ qui sont principalement les contributions aux organismes de regroupement, 36% de charges de personnel pour 148.057€ et 19% de charges à caractère général pour 77.531€.

- Les recettes 2021 sont constitués de 27% de dotations et subventions à hauteur de 204.073€, 32% de recettes fiscales soit 243.869€, et 34% par l'excédent reporté 257.723€ qui permet d'assurer le financement d'une grande partie des investissements.

Un total de 388.178€ de dépenses d'investissement a été réalisé en 2021, dont 330.295€ de travaux. Le reste concerne les opérations financières et le remboursement du capital des emprunts.

Les orientations pour 2022 :

Recettes - Le maintien des taux de la fiscalité locale au même niveau depuis 2015 soit :

- TH 0% (compensée par l'État suite à sa disparition programmée)
- FB 36,06% (avec l'intégration du foncier du Département en compensation de la TH)
- FNB 111,37%

Les principales prévisions de travaux : programme de réfection de voirie communale, réfection du parvis de l'église, enfouissement télécom et éclairage à Serpanoux, réfection de 7 candélabres, équipement Sport Santé, cuisine école.

L'ensemble des travaux est subventionnable à hauteur de 59%.

Le rapport est validé par l'assemblée à l'unanimité.

2-Programmation culturelle : les Automnales 2022

Chaque année, le Département sollicite les communes dans le cadre de sa politique culturelle et leur propose de recevoir des spectacles dans le cadre des « Automnales ». Selon le spectacle, son aide varie entre 50 et 70%. De nombreuses propositions sont parvenues et suite à un premier ciblage en réunion d'adjoints, puis à un second avec Chloé Taris, animatrice culturelle de Billom communauté, trois spectacles ont été retenus, en tenant compte notamment du jauge de la salle des fêtes. Le Conseil à l'unanimité souhaite faire acte de candidature et retient la représentation de « Fugacité » un concert de musique baroque avec danse hip hop ou slam.

Le spectacle se déroulera à l'automne 2022 ou au printemps 2023 (prise en compte du planning de location de la salle).

3-Bureau pour les élections présidentielles d'avril 2022

Le premier tour des élections présidentielles se tiendra le 10 avril 2022. Monsieur le Maire propose d'instaurer des permanences de 2h30 par groupe de trois personnes et prend note de la composition du Bureau de vote.

4-Situation de l'école

Malgré le travail de mobilisation réalisé par les Parents d'Élèves, la fermeture d'une classe à Montmorin à la rentrée de septembre 2022 semble inéluctable. Les effectifs prévisionnels pour l'année prochaine ne sont pas en augmentation. Une visite du Secrétaire Général de la Préfecture est programmée, où sera mise en avant la qualité de l'enseignement prodigué en petites structures et la fragilité des communes rurales, dans l'espoir de faire infléchir la politique du nombre.

Suite à une interrogation de F.Pelletier, le Maire explique qu'il n'y a pas de libération de foncier possible dans l'immédiat pour la construction de logements sociaux qui était envisagée afin de favoriser la venue de nouvelles familles.

5-Point sur la programmation des travaux

Présentée dans le D.O.B., É.Pireyre précise seulement qu'en terme de travaux de voirie suite à la visite sur site de la commission travaux, priorité est donnée à la réfection des voies communales desservant des lieux habités.

6-Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que l'archivage communal est une obligation et qu'un récolement des archives s'effectue en début de chaque mandat municipal. Il a contacté une archiviste et propose de la recruter sous contrat pour le temps de sa mission. Le coût estimatif de la prestation varie de 6 000€ à 10 000€. Le Conseil valide la proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 00

Prochain conseil le 06 avril 2022